

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 10 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mars 2022 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10	<p><b><u>Présents</u></b> : Arnaud CARRE, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Lucie CHEVALIER, Charles LEFORT, Sonia QUEMENER, Briec LABOUE, Christine LOGUIVY, Amandine MORIN,</p> <p><b><u>Absent ayant donné procuration</u></b> : Axel HERVET donne procuration à Arnaud CARRÉ, Adeline PEPION donne procuration à Sonia QUEMENER jusqu'à 18h50 lors de son arrivée.</p> <p><b><u>Absent non excusé</u></b> : Thierry CHAPON</p>
--	--

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h34  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Projet touristique du Château du Hac (présentation et validation)
- Questions diverses

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal**

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

**Projet touristique de Château du Hac :**

Monsieur Marc JULIEN est reçu par le Conseil municipal afin de présenter le projet du domaine de HAC. Depuis trois ans Monsieur et Madame JULIEN s'efforcent de mettre en valeur ce domaine.

Monsieur et Madame JULIEN souhaitent mettre en place un projet touristique et économique en pays de Faluns. Ils rappellent qu'ils ont eu l'année dernière le label « accueil vélo », afin d'accueillir le plus grand nombre de randonneurs.

Notons que cet investissement s'inscrit pleinement dans les politiques touristiques de Dinan Agglomération mais également dans le futur parc naturel régional « Rance Côtes d'Emeraude ».

Il s'inscrit aussi à la suite des travaux réalisés par la commune du QUIOU et du Conseil départemental des COTES D'ARMOR.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des espaces naturels des « RUES HAUTES » et de la HAZARDIERE, la mise en place d'une aire de bivouac sur l'esplanade de l'ancienne gare, halte favorisant le tourisme vert et familial. La commune du QUIOU a créé des cheminements doux. Toutes ces actions mettent en valeur le patrimoine culturel et local de la commune.

Monsieur et Madame JULIEN ont mis en place plusieurs projets. La poursuite de la conservation du château, le renforcement et le développement de l'attractivité du domaine et de ses alentours, la création du HACO2.

Enfin, ils souhaitent être un relais rural en lien avec les politiques touristiques de la région, département, agglomération, futur parc naturel « Rance côtes d'émeraude ».

Si le domaine a rejoint « les audacieux du patrimoine » regroupant plusieurs sites à forte notoriété nationale, il est aujourd'hui d'actualité de relier les différentes zones du domaine et sécuriser les abords du château de HAC.

Si en 2019 l'ouverture au public représentait 400 personnes, en 2021 force est de constater que plus de 3000 visiteurs sont venus découvrir le domaine. L'ouverture du parcours filet le 2 avril prochain sera un des accélérateurs de cette fréquentation. Il est important de réfléchir à la sécurité des personnes et des biens.

D'autres événements sont programmés, notamment des mariages et des séminaires accueillant du public en grand nombre. Le domaine de HAC va devenir un projet économique rural de grande ampleur.

Toutes ces initiatives profiteront en termes d'accueil et favoriseront le développement des gîtes ruraux situés dans la région.

Monsieur JULIEN ajoute déjà travailler avec des gîtes de la commune et ses alentours.

Monsieur le sous-préfet de DINAN a été sensible à cette requête et a demandé au Conseil municipal du QUIOU de prendre le relai et d'y réfléchir. Le domaine est bordé par des voies communales et par la voie verte reliant la presqu'île de RHYS à DINARD. Monsieur JULIEN ajoute que cette voie verte est vitale pour le développement du projet et rappelle qu'en aucun cas il ne souhaite qu'elle soit déviée contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là.

En effet la voie verte est structurante. Cependant il faut rappeler la dangerosité lors du croisement venant de la ferme du moulin de HAC au château de HAC.

Monsieur le Maire propose à Monsieur JULIEN de prendre attache avec les services du Conseil départemental gérant la voie verte. Il rappelle le lien étroit entre les services du département et de la commune, le Conseil départemental étant un interlocuteur privilégié. Il rappelle le soutien de cette institution lors des acquisitions des espaces naturels et des travaux entrepris pour le bâtiment de l'ancienne gare de marchandise.

Le chemin descendant du croisement du chemin du petit frêne au portail constitue une autre préoccupation. La route est dangereuse pour les piétons lorsque plusieurs véhicules se croisent et la voie reste sans issue. Le projet du HAC a également inscrit la mise en place d'éventuelles cabanes dans les arbres du bois ouest et il ne faudrait pas qu'il y ait d'accidents portés aux piétons.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne souhaite pas supporter un quelconque accident et que dans ce contexte, il serait responsable de ne pas avoir prévu la sécurité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire avait demandé conseil auprès de Monsieur MUSSET sous-préfet de DINAN et propose de suivre les recommandations de ce dernier à savoir la cession de la voie communale dans le périmètre reprenant le projet du domaine de HAC.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est important de prendre en considération les sorties de champs des agriculteurs riverains. Les engins agricoles peuvent être aussi dangereux pour les piétons.

Charles LEFORT prend la parole et demande à ce que les piétons puissent passer le plus librement possible en respectant bien sûr les extérieurs du domaine. Monsieur JULIEN répond qu'il a l'intention de réouvrir un vieux chemin situé dans le bois ouest. Il redit qu'il ne souhaite pas empêcher le passage des piétons et est prêt à ouvrir ce chemin existant. On parle de passage de véhicules à moteurs !

Pour répondre à la problématique agricole, Madame PEPION propose que les entrées agricoles soient déplacées le long de la voie communale menant à la croix blanche. Elle indique qu'il serait opportun d'augmenter les entrées de champs par du busage. En effet les engins agricoles sont imposants et il faut répondre au mieux à cette demande.

Monsieur DIVEU ajoute qu'il serait normal de réouvrir le chemin communal aujourd'hui labouré et donc disparu afin qu'il puisse reprendre son objectif premier soit la desserte des parcelles environnantes. Il demande que le chemin soit préparé et qu'un léger empiérement soit réalisé.

Monsieur le Maire approuve cette demande en rappelant qu'il est important de trouver un consensus.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller municipal de prendre la parole afin que chacun puisse s'exprimer. Il rappelle que dans ce contexte, la cession d'un chemin communal n'est ni une braderie ni même une quelconque complaisance envers une personne. Il rappelle l'entretien qu'il faudrait faire si la circulation augmentait sur ce tronçon.

Adeline PEPION rappelant qu'un devis a été réalisé par les services de l'agglomération pour connaître le coût d'une éventuelle réfection de ce chemin. Le montant dépasserait les 15.000 euros.

Aujourd'hui on parle d'un projet global et touristique.

Brieuc LABOUE insiste sur le cheminement piétonnier et est rassuré par les chemins déjà en place. Les quiousiens pourront toujours approcher le château de HAC.

Amandine MORIN ajoute que le projet présenté est très valorisant pour la commune et demande à Monsieur JULIEN quelle sera la destination de la maison « bleue » située le long de la voie verte.

Il répond qu'elle sera aménagée en gîtes pour des groupes.

Lucie CHEVALIER pensait que les chemins au HAC étaient déjà privés et qu'elle ne voyait en aucun cas une problématique à la cession des chemins autour du HAC.

Erwann DIVEU soulignait que l'ensemble du Conseil municipal soutenait ce projet et qu'il était important pour la commune. S'il prend de l'essor, c'est également les jeunes de la commune qui pourront être saisonniers.

Pour terminer, Marc JULIEN ajoute qu'il a rencontré le président de la société de chasse avec la présence d'Axel HERVET premier adjoint, qu'il souhaitait rencontrer les responsables de la société de pêche.

Adeline PEPION ajoutant qu'une convention de passage pouvait être signée entre les parties.

#### **En conclusion Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :**

- **D'adopter le projet du domaine de HAC.**
- **De demander une expertise financière aux services des domaines pour la vente des chemins communaux (Monsieur Marc JULIEN ayant déjà pris à sa charge le bornage effectué mi-mars).**
- **De réaliser à la suite une enquête publique avec un commissaire enquêteur.**

**(Tous ces frais seront à la charge de Monsieur Marc JULIEN, propriétaire du HAC)**

- **De réouvrir le chemin communal permettant les différentes dessertes agricoles et piétonnes. Ce dernier sera mesuré et remis en état pour les véhicules agricoles et pour les piétons. La commune se gardant par la suite la possibilité de replanter une haie d'un côté du dit chemin avec les services de Dinan Agglomération via la politique de Breizh Bocage. Un devis va être demandé.**

Monsieur le Maire demande un vote à main levée, le Conseil municipal approuve donc à l'unanimité le projet du domaine de HAC et donne accord à Monsieur le Maire de mettre en place toutes les mesures énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil municipal et ajoute qu'il construira ce dossier avec les services de la sous-préfecture afin que les procédures soient respectées.

Une délibération sera émise et transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de DINAN.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Absent excusé

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Thierry CHAPON

Absent non excusé

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY